



# Saint-Julien vous parle

## Élections municipales—7 novembre 2021

Comme vous le savez certainement déjà, les élections municipales générales se tiennent à date fixe le premier dimanche de novembre tous les quatre ans. Les prochaines élections générales auront donc lieu le **7 novembre 2021**.

Le Québec compte plus de 1 100 municipalités et quelque 8 000 élus et élus municipaux. Ces élus ont pour rôle :

d'administrer les municipalités afin que l'offre de services réponde aux besoins de la population;

- de représenter la population;
- de défendre les intérêts de la population.

Les élus et élus municipaux sont des acteurs essentiels au développement d'une vision d'avenir en matière de développement économique, d'environnement, de culture ou d'aménagement du territoire.

### Électrices et électeurs

Lors des élections municipales générales du 7 novembre 2021, les citoyennes et les citoyens de l'ensemble des municipalités du Québec éliront une mairesse ou un maire ainsi que des conseillères et des conseillers qui veilleront à l'administration et au développement de leur municipalité.

### Candidates et candidats

Le sens de la collectivité, l'écoute, le goût de l'engagement et la capacité d'analyse sont des qualités essentielles au rôle d'élu. Les élus municipaux sont des personnes actives dans leur communauté et contribuent au développement de celle-ci.

Source : <https://jemepresente.gouv.qc.ca/je-minforme/>

*Vivre au sommet des Appalaches*



## NUMÉRO SPÉCIAL— ÉLECTIONS 2021

Élections municipales ... 1
Calendrier électoral....2-3
Coordonnées..... 4



# calendrier électoral 2021

## Étapes

## Dates importantes pour les élections générales municipales du 7 novembre 2021 (voir note 1)

Avis public d'élection

Au plus tard le **17 septembre 2021**

Dernier jour pour les propriétaires uniques et les occupants uniques pour transmettre à la municipalité un écrit signé demandant leur inscription sur la liste électorale avant son dépôt

**3 octobre 2021**

Dernier jour pour les copropriétaires et les cooccupants pour transmettre à la municipalité une procuration afin de désigner une personne à être inscrite sur la liste électorale avant son dépôt

**3 octobre 2021**

Période de dépôt des déclarations de candidature

Du **17 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2021**, jusqu'à 16 h 30

Période pour soumettre une demande de révision de la liste électorale

Période potentielle : du **16 au 26 octobre 2021** (voir note 2)

Révision de la liste électorale, le cas échéant

Période potentielle : du **16 au 28 octobre 2021** (voir note 2)

Premier jour pour formuler une demande de vote par correspondance pour les électeurs dont l'isolement est recommandé ou ordonné par les autorités de la santé publique

**17 octobre 2021**

Dernier jour de réception des demandes de vote par correspondance au bureau de la présidente ou du président d'élection

**27 octobre 2021**

Dernier jour pour transmettre les bulletins de vote par correspondance à l'électrice ou à l'électeur	<b>28 octobre 2021</b>
Date limite de réception des bulletins de vote par correspondance par la présidente ou le président d'élection	<b>5 novembre 2021</b> , 16h30
Jour du vote par anticipation obligatoire	<b>31 octobre 2021</b> , de 9 h 30 à 20 h
Jours de vote par anticipation au choix de la présidente ou du président d'élection	<b>29 octobre, 30 octobre, 1<sup>er</sup> novembre et 6 novembre 2021</b> , de 9 h 30 à 20 h
Jours potentiels de vote au bureau du président d'élection	<b>29 octobre et 1<sup>er</sup> au 3 novembre 2021</b> , de 9 h 30 à 20 h (voir note 3)
Jour du scrutin	<b>7 novembre 2021</b> , de 9 h 30 à 20 h
Dernier jour pour demander un dépouillement ou un nouveau recensement des votes à la Cour du Québec	4 jours après le recensement des votes, ce qui correspond généralement au <b>11 novembre 2021</b>
Proclamation des personnes élues	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les élus sans opposition : <b>1<sup>er</sup> octobre 2021</b>, à partir de 16 h 30</li> <li>• Pour les élus au scrutin : à l'expiration du délai fixé pour demander un nouveau dépouillement ou un nouveau recensement des votes à la Cour du Québec, ce qui correspond généralement au <b>12 novembre 2021</b> (voir note 4)</li> </ul>
Dernier jour pour une contestation judiciaire de l'élection	<b>30 jours après</b> la proclamation d'élection (voir note 5)

## SAINT-JULIEN

Nommée en l'honneur de l'abbé Julien Melchior Bernier, la municipalité de Saint-Julien occupe le sommet des Appalaches.

Installé le long du chemin Gosford vers 1850, Saint-Julien est le premier lieu d'établissement de colons canadiens-français et irlandais dans le canton.

L'église de Saint-Julien a été érigée en 1912 selon les plans de l'architecte Louis-Napoléon Audet.

L'emblème floral de Saint-Julien est le *Cornus canadensis*, aussi appelé Quatre-temps.

Source : Wikipedia



### Bureau municipal

787, chemin de Saint-Julien  
Saint-Julien, QC, G0N 1B0

Téléphone : 418-423-4295  
Courriel : municipalite@st-julien.ca

Inspecteur comportement canin :  
Isabelle Faure (418-281-1327)

Inspecteur en voirie :  
Éric Faucher (418-332-5686)

Responsable de la bibliothèque :  
Michel Tremblay (418-423-7474)



## SUBVENTION COUCHES LAVABLES

Saviez-vous que la Municipalité du Saint-Julien accorde une aide financière pour l'achat de couches lavables ? Il est possible de se voir accorder 50% du coût d'achat jusqu'à un maximum de 150\$ par enfant utilisant le principe des couches lavables. Cette aide financière est accordée sur présentation de factures d'achat d'un ensemble complet (neuf) de couches lavables. À noter que l'enfant devra être âgé de moins de 6 mois au moment de l'achat des couches.

## SUBVENTION POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Saviez-vous que la municipalité de Saint-Julien paie les surprimes pour les enfants de la municipalité pour les inscriptions à des activités sportives ou culturelles ? Une preuve de facture est requise et le remboursement se fera au prorata des demandes, jusqu'à concurrence du montant total prévu au budget, soit 800\$.

Veillez faire parvenir les factures à la municipalité au plus tard le 30 novembre 2021. Les montants autorisés vous seront versés dans la semaine du 13 décembre 2021.

août						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
				R		
8	9	10	11	12	13	14
	C			P		
15	16	17	18	19	20	21
				R		
22	23	24	25	26	27	28
				P		
29	30	31				

septembre						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
				R		
5	6	7	8	9	10	11
				P		
12	13	14	15	16	17	18
	C			G		
19	20	21	22	23	24	25
				P		
26	27	28	29	30	31	
				R		

## HEURES D'OUVERTURES DU BUREAU

Lundi	8h à 12h	13h à 16h
Mardi	8h à 12h	13h à 16h
Mercredi	8h à 12h	13h à 16h
Jeudi	8h à 12h	13h à 16h
Vendredi	8h à 12h	Fermé